

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 788****20 septembre 2001****SOMMAIRE**

Eura Holding S.A., Luxembourg . . . . .	37779	Galey & Lord International, S.à r.l. . . . .	37793
Euro Consor S.A. . . . .	37779	Générale Building Finance S.A., Luxembourg . . .	37778
Euro Consor S.A. . . . .	37779	Global Switch, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37793
Euro Recycling Fibres E.R.F. S.A., Luxembourg . . .	37780	Goeres Horlogerie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37794
Euro Recycling Fibres E.R.F. S.A., Luxembourg . . .	37780	Goweb, S.à r.l., Walferdange . . . . .	37794
Europe Organisation S.A., Luxembourg/Kirchberg	37780	Groupe Actif International S.A., Luxembourg . . .	37794
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37780	Groupe Actif International S.A., Luxembourg . . .	37797
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37780	Hobuch Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	37799
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37780	Hobuch Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	37799
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37781	I.T.U., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37807
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37781	Imedia, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37799
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37781	Imhotop S.A., Schrassig . . . . .	37800
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37781	Immo-Tortue S.A., Luxembourg . . . . .	37797
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37781	Immobilier Pastoret, S.à r.l., Bascharage . . . . .	37800
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37781	Immofinance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	37787
F.T.A. Communication Technologies, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	37785	INN S.A.H., Luxembourg . . . . .	37804
F.T.A. Communication Technologies, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	37787	Inachis S.A., Luxembourg . . . . .	37800
Farmipart S.A., Luxembourg . . . . .	37782	Industrial Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	37803
Fecimmo S.A., Steinfert . . . . .	37779	Industrial Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	37803
Fimadel S.A.H., Luxembourg . . . . .	37782	Interlac S.A., Luxembourg . . . . .	37804
Finacial Industrial Holding S.A., Luxembourg . . .	37782	Interlac S.A., Luxembourg . . . . .	37804
Foncière de Pantin S.A., Luxembourg . . . . .	37783	International Transport Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	37806
Forestière Internationale S.A., Weimershof . . . . .	37782	International Transport Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	37807
Forêt Holding S.A., Luxembourg . . . . .	37783	Intrawest Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	37805
Forêt Holding S.A., Luxembourg . . . . .	37783	Intrawest Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	37805
Forthoffer, S.à r.l., Schengen . . . . .	37784	Isotec Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37807
France Investments S.A., Luxembourg . . . . .	37784	Ivalux Productions S.A., Luxembourg . . . . .	37809
France Investments S.A., Luxembourg . . . . .	37784	Jacaranda Finanzbeteiligungs S.A. . . . .	37823
Galey & Lord International, S.à r.l. . . . .	37793	Jacaranda Finanzbeteiligungs S.A. . . . .	37824
		Jacaranda Finanzbeteiligungs S.A. . . . .	37824
		Jacaranda Finanzbeteiligungs S.A. . . . .	37824
		Jaceta S.A., Luxembourg . . . . .	37811
		Jaceta S.A., Luxembourg . . . . .	37811
		Jaceta S.A., Luxembourg . . . . .	37811
		Jap S.A.H., Luxembourg . . . . .	37823
		Kamintechnik, S.à r.l., Bereldange . . . . .	37814
		Ludovicus Investment S.C., Luxembourg . . . . .	37789

Ludovicus Investment S.C., Luxembourg . . . . .	37792	Navigo S.A., Luxembourg . . . . .	37816
Luxemburger Handels- und Transport G.m.b.H. (S.à r.l.), Luxembourg . . . . .	37778	Nian Financière S.A.H., Luxembourg . . . . .	37799
Lycomar Finance S.A., Luxembourg . . . . .	37808	ProfiARBED Distribution Luxembourg S.A., Pétange . . . . .	37817
Lycomar Finance S.A., Luxembourg . . . . .	37809	ProfiARBED Distribution Luxembourg S.A., Pétange . . . . .	37821
Magic Phone Group S.A., Windhof (Koerich) . . . .	37815	S.A R.L. Gilbert, Luxembourg . . . . .	37788
Magic Phone Group S.A., Windhof (Koerich) . . . .	37816	S.A R.L. Gilbert, Luxembourg . . . . .	37789
Metal Oxides S.A., Luxembourg . . . . .	37812	Service d'Intervention Précoce Orthopédagogi- que, Heilpädagogischer Frühförderungsdienst, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	37778
Metal Oxides S.A., Luxembourg . . . . .	37814		
Munster S.A., Luxembourg . . . . .	37821		
Munster S.A., Luxembourg . . . . .	37823		

**SERVICE D'INTERVENTION PRECOCE ORTHOPEDAGOGIQUE, HEILPÄDAGOGISCHER  
FRÜHFÖRDERUNGSDIENST, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

Par la présente, je soussigné Thierry Lutgen, président de l'association sans but lucratif SERVICE D'INTERVENTION PRECOCE ORTHOPEDAGOGIQUE, certifie que notre siège-centre a emménagé des nouveaux locaux, sis 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en date du 13 novembre 2000.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

T. Lutgen

*Président du Service d'Intervention Précoce Orthopédagogique Asbl*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(99999/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**GENERALE BUILDING FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

EXTRAIT

Par jugement du 12 juillet 2001, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en manière commerciale après avoir entendu le juge-commissaire, le liquidateur, le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société GENERALE BUILDING FINANCE S.A., société anonyme.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour extrait conforme

M. Schaeffer

*Avocat à la cour*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56686/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2001.

**LUXEMBURGER HANDELS- UND TRANSPORT G.m.b.H. (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 39.278.

EXTRAIT

Par jugement du 12 juillet 2001, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en manière commerciale après avoir entendu le juge-commissaire, le liquidateur, le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société LUXEMBURGER HANDELS- UND TRANSPORT G.m.b.H. (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour extrait conforme

M. Schaeffer

*Avocat à la cour*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56742/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2001.

**EURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.029.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour EURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14854/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EURO CONSOR S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 65.255.

Die Gesellschaft UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A. mit Sitz in 32, rue du Curé, L-1368 Luxemburg ist ab 15. Februar 2001 als Kommissar der Gesellschaft zurückgetreten.

Luxemburg, den 19. Februar 2001.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14855/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EURO CONSOR S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 65.255.

Die Gesellschaft WIZARD, S.à r.l., mit Sitz in 32, rue du Curé, L-1368 Luxemburg ist ab 15. Februar 2001 als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zurückgetreten.

Luxemburg, den 19. Februar 2001.

WIZARD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14856/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FECIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.892.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, la résolution unique suivante a été prise:

*Résolution*

Est appelée à la fonction d'administratrice Mademoiselle Eraly Virginie, demeurant Markt, 36 à B-1780 Wemmel.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Luc Heyse, 38, route d'Arlon à L-8410 Steinfort,
- Maître Karine Bicard, avocate au barreau de Luxembourg,
- Madame Marie-Louise Schoonjans, demeurant Markt, 36 à B-1780 Wemmel,
- Mademoiselle Eraly Virginie, demeurant Markt, 36 à B-1780 Wemmel.

Fait et passé à Steinfort, le 13 octobre 2000.

L. Heyse

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14872/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EUROPE ORGANISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1159 Luxembourg/Kirchberg, 2-4, rue d'Avalon.  
R. C. Luxembourg B 49.872.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Signature

Mandataire

(14858/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EURO RECYCLING FIBRES E.R.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 53.702.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14860/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EURO RECYCLING FIBRES E.R.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 53.702.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14861/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14862/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14863/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14864/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14865/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14866/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14867/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14868/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14869/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 48, rue de Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2001.

Signatures.

(14870/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FARMIPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 44.359.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour FARMIPART S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14871/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FIMADEL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.075.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Signature.

(14876/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution circulaire du 22 décembre 2000 que le siège social de la société a été transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14877/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FORESTIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets.  
R. C. Luxembourg B 68.974.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature

Mandataire

(14881/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FONCIERE DE PANTIN, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2001*

Suite à la démission des administrateurs auxquels décharge pleine et entière est accordée, sont nommés nouveaux administrateurs dont le mandat s'achèvera en 2006:

Mme Ana Tricot, employée privée, 2, rue d'Oradour, L-3397 Roeser,  
M. Michel Turk, employé privé, 99, route de Luxembourg, L-8140 Bridel,  
M. Bernard De Maria, employé privé, 50, rue Houdart, F-95700 Roissy-en-France.

Autorisation est donnée au conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué de la société.

*Réunion du conseil d'administration du 20 février 2001*

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale, Mme Ana Tricot est nommée administrateur-délégué de la société. Elle a plein pouvoir pour engager la société par sa seule signature sans limitation de montant.

Luxembourg, le 20 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14878/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FORET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 56.366.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(14882/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FORET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 56.366.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 janvier 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société FORET HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Du profit qui s'élève à EUR 300.677,59, un montant de EUR 15.033,88 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORET HOLDING S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur-délégué  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14883/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FORTHOFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 102, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 59.112.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Signature  
Mandataire

(14884/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FRANCE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 27.580.

En date du 7 septembre 2000 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 30.000.000,- est converti en EUR 743.680,5743.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 319,4527 pour le porter de EUR 743.680,5743 à EUR 744.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 12.886,- sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 248,- par action est adoptée.
5. Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:  
«Le capital social est fixé à sept cent quarante-quatre mille Euros (EUR 744.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit Euros (EUR 248,-) chacune.»
6. Les 3.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune sont échangées contre 3.000 actions d'une valeur nominale de EUR 248,- chacune.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour avis sincère et conforme  
Pour FRANCE INVESTMENTS S.A.  
KPMG Experts Comptables  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14885/537/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**FRANCE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 27.580.

1. M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société.

*Conseil d'Administration:*

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué,

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué,

M. Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Commissaire aux comptes:*

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour FRANCE INVESTMENTS S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14886/537/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**F.T.A. COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 38.420.

In the year two thousand and one, on the tenth of January.

Before us Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

1.- F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in Luxembourg,

here represented by Paul Marx, doctor of law, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- A.X. ORBITAL INVESTMENTS (1999) LTD, a private limited liability company, having its registered office in Israel, 334 Tzor Hadasa, P.O. Box 48,

here represented by Paul Marx, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

3.- Mr Eliezer Bloch, company manager, residing in Jerusalem, Israel,

here represented by Paul Marx, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies will be remained annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties declare to be, following the transfer of a sharequota under private seal, the sole partners of the limited liability company F.T.A. COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of September 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 18th of November 1999, number 867.

The sole partners request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to amend article six of the Company's articles of association following the transfer of one sharequota of the Company from F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l. to Mr Eliezer Bloch.

*Second resolution*

The partners decide to increase the Company's capital to the extent of seven million and five hundred thousand Luxembourg francs (7,500,000.- LUF) in order to raise it from seven million and five hundred thousand Luxembourg francs (7,500,000.- LUF) to fifteen million Luxembourg francs (15,000,000.- LUF) by the issue of seven thousand and five hundred (7,500) new sharequotas with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

*Third resolution*

The partners decide the full payment of the seven thousand and five hundred (7,500) new sharequotas by allocating free reserves and/or profits carried forward and/or existing, but not yet allocated to the capital and a gratuitous attribution of the seven thousand and five hundred (7,500) new sharequotas to the shareholders proportionally to their present participation in the Company.

The free reserves and/or profits carried forward and/or existing, but not yet allocated being evidenced in the balance sheet on the 31st of December 1999, certified by a certification of the 6th of November 2000.

A copy of this balance sheet and of the certification will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The partners decide the subsequent amendment of article six of the Company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at fifteen million Luxembourg francs (15,000,000.- LUF), represented by fifteen thousand (15,000) sharequotas of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, which are held as follows:

1.- F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., Luxembourg, . . . . .	13.498 sharequotas
2.- A.X. ORBITAL INVESTMENTS (1999) LTD, Israel, 334 Tzor Hadasa, . . . . .	1.500 sharequotas
3.- Mr Eliezer Bloch, manager, Israel, Jerusalem, . . . . .	2 sharequotas
Total: . . . . .	<u>15.000 sharequotas</u>

When and as long as the sharequotas are held by one person, the Company is a one-person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.»

*Expenses*

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this deed, amounts to approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille et un, le dix janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- A.X. ORBITAL INVESTMENTS (1999) LTD, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social en Israël, 334 Tzor Hadasa, Boîte Postale 48,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- Monsieur Eliezer Bloch, gérant de société, demeurant à Jerusalem, Israël,

ici représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants déclarent être, suite à une cession de parts sociales sous seing privé, les seuls associés de la société à responsabilité limitée F.T.A. COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 867 du 18 novembre 1999.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'article six des statuts suite à la cession d'une part sociale de F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l. à Monsieur Eliezer Bloch.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000.- LUF), pour le porter de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000.- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000.- LUF) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

Les associés décident le paiement intégral des sept mille cinq cents (7.500) parts sociales nouvelles par apport de réserves libres et/ou des bénéfices reportés et/ou existants mais non encore distribués et attribution gratuite des sept mille cinq cents (7.500) parts sociales nouvelles aux associés, proportionnellement à leur participation dans la Société.

Les réserves libres et/o les bénéfices reportés et/ou existants, mais non encore distribués se dégagent du bilan au 31 décembre 1999, certifié par un certificat du 6 novembre 2000.

Une copie du bilan ainsi que le certificat resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

Les associés décident la modification subséquente de l'article six des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, qui sont détenues comme suit:

1.- F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	13.498 parts sociales
2.- A.X. ORBITAL INVESTMENTS (1999) LTD, Israël, 334 Tzor Hadasa, . . . . .	1.500 parts sociales
3.- Monsieur Eliezer BLOCK, gérant de société, Israël, Jerusalem, . . . . .	2 parts sociales
Total: . . . . .	15.000 parts sociales

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est à dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 janvier 2001, vol. 416, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2001.

E. Schroeder.

(14887/228/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**F.T.A. COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 38.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2001.

E. Schroeder

*Notaire*

(14888/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**IMMOFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.924.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 19 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2000, volume 855, folio 66, case 5, que la société anonyme holding IMMOFINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 36.924, a été constituée suivant acte notarié du 14 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 407 du 24 octobre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 29 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 197 du 13 mai 1992, au capital social d'un

million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme holding IMMOFINANCE HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2001.

J.-J. Wagner.

(14906/239/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**S.A R.L. GILBERT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 18.600.

L'an deux mille un, le premier février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre Klees, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Paul Klees, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 12 janvier 2001, ci-annexée;

2. Monsieur Paul Klees, employé privé, demeurant à Bertrange,

3. Monsieur Patrick Klees, employé privé, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Paul Klees, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 12 janvier 2001, ci-annexée;

4. SOCIETE CIVILE GILBERT, société civile, avec siège social à Luxembourg, 89-93, Grand-rue, agissant par son gérant unique, Monsieur Pierre Klees, préqualifié, pouvant représenter la société sous sa seule signature: Lequel est ici représenté par Monsieur Paul Klees, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 12 janvier 2001, ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) S. A. R. L. GILBERT, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 89-93, Grand-rue, ci-après «la société», a été constituée ordinairement sous forme de société en commandite simple sous la dénomination GILBERT, S.à r.l. et Cie suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman en date du 27 juillet 1981, publié au Mémorial C numéro 241 du 11 novembre 1981, et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18.600.

Il ressort d'un acte notarié du 1<sup>er</sup> décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C que les parts sociales sont réparties comme suit à l'égard de la société:

a) Monsieur Pierre Klees, préqualifié, mille trente-huit parts sociales .....	1.038
b) Monsieur Paul Klees, préqualifié, une part sociale .....	1
c) Monsieur Patrick Klees, préqualifié, une part sociale .....	1

Total: mille quarante part sociales .....

de vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant le capital social de vingt-six millions (26.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes, prises à l'unanimité:

1. Les comparants conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

2. Les comparants constatent que dans le prédit acte notarié du 1<sup>er</sup> décembre 2000 la valeur nominale des parts sociales a été indiquée par erreur par deux mille cinq cents (2.500,-) francs luxembourgeois alors qu'elle est de vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois et requièrent que la correction de cette erreur soit faite partout où nécessaire.

3. Suivant cession de parts sociales sous seing privé faite à Luxembourg, en date du 20 décembre 2000, signifiée à la société par exploit de l'huissier de justice Jean-Lou Thill de Luxembourg en date du 5 janvier 2001,

- Monsieur Pierre Klees, préqualifié, a cédé deux (2) parts sociales de la société à Monsieur Paul Klees, préqualifié.

Les associés décident d'agréer à cette cession de parts sociales.

4. Les comparants décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cent vingt-cinq millions (125.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions (26.000.000,-) de francs luxembourgeois à cent cinquante et un millions (151.000.000,-) de francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de cinq mille (5.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à partir de ce jour.

Souscription

Et à l'instant:

SOCIETE CIVILE GILBERT, préqualifiée, représentée comme préindiqué, a de l'accord unanime des associés, déclaré souscrire les cinq mille (5.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en numéraire.

Il a été justifié à l'assemblée sur base d'un certificat émis par la BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG, que les cinq mille (5.000) parts sociales nouvelles ont été libérées entièrement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq millions (125.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

5. Les associés décident de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cent cinquante et un millions (151.000.000,-) de francs luxembourgeois. Il est représenté par six mille quarante (6.040) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Pierre Klees, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg, mille trente-six parts sociales . . . . .	1.036
2. Monsieur Paul Klees, employé privé, demeurant à Bertrange, trois parts sociales . . . . .	3
3. Monsieur Patrick Klees, employé privé, demeurant à Luxembourg, une part sociale . . . . .	1
4. SOCIETE CIVILE GILBERT, société civile, avec siège social à Luxembourg, 89-93, Grand-rue, cinq mille parts sociales . . . . .	5.000
Total: six mille quarante parts sociales . . . . .	6.040

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à un million trois cent cinquante-cinq mille (1.355.000) francs luxembourgeois environ.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul Klees et R. Neuman

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 8CS, fol. 33, case 9. – Reçu 1.250.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

R. Neuman.

(14891/226/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**S.A R.L. GILBERT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 18.600.

Le texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14892/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**LUDOVICUS INVESTMENT, Société Civile.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LUDOVICUS INVESTMENT, a société civile, having its corporate seat at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated by notarial deed on the 10th of December 1998, published in the Mémorial C, n° 155 of March 10, 1999.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Anthony Braesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michel Jimenez Lunz, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at thirty thousand three hundred French Francs (FRF 30,300.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Reformulation of articles eleven, twelve, fifteen, sixteen, and eighteen, of the Company's bylaws to give them the following wording:

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers, shareholders or not, appointed at the incorporation of the company until the ordinary shareholders' meeting for the approval of the annual accounts and by the ordinary shareholders' meeting until the following extraordinary shareholders' meeting. The manager(s) may be dismissed ad nutum by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 12.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances unless provided otherwise by the present Articles.

All powers not expressly reserved by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The preliminary approval of a shareholders' general meeting given under the conditions as defined in article 20 of the present Articles, will be required for (i) any purchase of securities issued by a same issuer for an investment exceeding forty million Luxembourg Francs (LUF 40,000,000.-) (ii) any payment of administration expenses, except for fees, expenses and commissions paid to the banks at which the accounts of the company are being held for an annual amount exceeding one million eight hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 1,800,000.-) (iii), any other payment and liability for an annual amount exceeding six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) (iv), any opening of a bank account in a new bank and (v), any transfer of shares or liquid funds in excess of six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) executed outside the bank accounts opened in the name of the Company.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts at the incorporation of the Company and ends on the thirty-first of December 1999.

**Art. 16.** The shareholders' meeting are convened by the manager(s) as often as the interest of the Company requires it by written notification to every shareholder of the date, the place, and the time of each general meeting, at least 5 days prior to the meeting.

This notification will be given in person or by ordinary mail, telex, telegram, fax, or by any other written transmission.

The convening notices will contain the agenda of the meeting.

The shareholders, provided that they all be present or represented and agree with that, can validly constitute a general meeting without any convening formalities and can validly deliberate and vote on questions that do not appear on the agenda.

In case of emergency, the shareholders can also take resolutions by circulating resolutions for signature.

**Art. 18.** Each shareholder may take part at the general meeting and may be represented by another shareholder or a third party.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding without prejudice of article 20 of the present Articles.

In case of joint shares or pledged shares, the joint owners or the bare-owner and the usufructuary have to appoint only one person so as to be represented towards the company and so as to vote in the general meetings, in accordance with article 6 of the present Articles.

#### *Resolution*

The meeting resolved to reformulate the articles eleven, twelve, fifteen, sixteen, and eighteen, of the Company's by-laws to give them the following wording:

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers, shareholders or not, appointed at the incorporation of the company until the ordinary shareholders' meeting for the approval of the annual accounts and by the ordinary shareholders' meeting until the following extraordinary shareholders' meeting. The manager(s) may be dismissed *ad nutum* by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 12.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances unless provided otherwise by the present Articles.

All powers not expressly reserved by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The preliminary approval of a shareholders' general meeting given under the conditions as defined in article 20 of the present Articles, will be required for (i) any purchase of securities issued by a same issuer for an investment exceeding forty million Luxembourg Francs (LUF 40,000,000.-) (ii) any payment of administration expenses, except for fees, expenses and commissions paid to the banks at which the accounts of the company are being held for an annual amount exceeding one million eight hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 1,800,000.-) (iii), any other payment and liability for an annual amount exceeding six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) (iv), any opening of a bank account in a new bank and (v), any transfer of shares or liquid funds in excess of six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) executed outside the bank accounts opened in the name of the Company.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts at the incorporation of the Company and ends on the thirty-first of December 1999.

**Art. 16.** The shareholders' meeting are convened by the manager(s) as often as the interest of the Company requires it by written notification to every shareholder of the date, the place, and the time of each general meeting, at least 5 days prior to the meeting.

This notification will be given in person or by ordinary mail, telex, telegram, fax, or by any other written transmission.

The convening notices will contain the agenda of the meeting.

The shareholders, provided that they all be present or represented and agree with that, can validly constitute a general meeting without any convening formalities and can validly deliberate and vote on questions that do not appear on the agenda.

In case of emergency, the shareholders can also take resolutions by circulating resolutions for signature.

**Art. 18.** Each shareholder may take part at the general meeting and may be represented by another shareholder or a third party.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding without prejudice of article 20 of the present Articles.

In case of joint shares or pledged shares, the joint owners or the bare-owner and the usufructuary have to appoint only one person so as to be represented towards the company and so as to vote in the general meetings, in accordance with article 6 of the present Articles.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme LUDOVICUS INVESTMENT, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, n° 155 du 10 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire M. Anthony Braesch, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Michel Jimenez Lunz, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des parts sociales, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente mille trois cents Francs Luxembourgeois (LUF 30.300,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Décision de modifier les articles 11, 12, 15, 16, et 18 des Statuts pour leur donner le contenu suivant:

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés lors de la constitution de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels et puis d'assemblée générale ordinaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante. Le ou les gérants sont toujours et à chaque instant révocables par toute assemblée générale des associés.

**Art. 12.** Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances, sauf restrictions apportées par les statuts. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

L'accord préalable d'une assemblée générale statuant aux conditions de l'article vingt des présents statuts sera requis pour (i) tout achat d'une valeur mobilière émise par un même émetteur pour un investissement supérieur à quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-), (ii) tout paiement de frais de gestion à l'exception des honoraires, frais et commissions versés aux établissements bancaires où sont tenus les comptes de la société pour un montant annuel supérieur à un million huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.800.000,-), (iii) tout autre paiement et engagement pour un montant annuel supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-), (iv) toute ouverture d'un compte dans un nouvel établissement bancaire et (v), tout transfert de titres ou de liquidités pour un montant supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-) effectués en dehors des comptes bancaires ouverts au nom de la Société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour de la constitution de la Société et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

**Art. 16.** Les assemblées des associés sont convoquées par les gérants aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour de l'assemblée.

Les associés, pour autant qu'ils soient tous présents ou représentés et d'accord à ce sujet, peuvent se constituer valablement en assemblée sans formalités de convocation et peuvent valablement délibérer et voter des questions ne figurant pas à l'ordre du jour.

En cas d'urgence, les associés peuvent aussi prendre des résolutions par signature circulaire.

**Art. 18.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article vingt des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées, conformément à l'article six des présents statuts.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée décide de reformuler les articles 11, 12, 15, 16, et 18 des Statuts pour leur donner le contenu suivant:

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés lors de la constitution de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels et puis d'assemblée générale ordinaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante. Le ou les gérants sont toujours et à chaque instant révocables par toute assemblée générale des associés.

**Art. 12.** Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances, sauf restrictions apportées par les statuts. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

L'accord préalable d'une assemblée générale statuant aux conditions de l'article vingt des présents statuts sera requis pour (i) tout achat d'une valeur mobilière émise par un même émetteur pour un investissement supérieur à quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-), (ii) tout paiement de frais de gestion à l'exception des honoraires, frais et commissions versés aux établissements bancaires où sont tenus les comptes de la société pour un montant annuel supérieur à un million huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.800.000,-), (iii) tout autre paiement et engagement pour un montant annuel supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-), (iv) toute ouverture d'un compte dans un nouvel établissement bancaire et (v), tout transfert de titres ou de liquidités pour un montant supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-) effectués en dehors des comptes bancaires ouverts au nom de la Société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour de la constitution de la Société et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

**Art. 16.** Les assemblées des associés sont convoquées par les gérants aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour de l'assemblée.

Les associés, pour autant qu'ils soient tous présents ou représentés et d'accord à ce sujet, peuvent se constituer valablement en assemblée sans formalités de convocation et peuvent valablement délibérer et voter des questions ne figurant pas à l'ordre du jour.

En cas d'urgence, les associés peuvent aussi prendre des résolutions par signature circulaire.

**Art. 18.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article vingt des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées, conformément à l'article six des présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, A. Braesch, M. Jiminez-Lunz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

J. Elvinger.

(14942/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**LUDOVICUS INVESTMENT, Société Civile.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(14943/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.223.

Il résulte de transferts de parts sociales en date du 22 décembre 2000, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée GLOBAL SWITCH, S.à r.l., sont réparties comme suit:

1) CHELSFIELD TrizecHahn, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg. . . . .	400	parts sociales de Classe A
	28.204	parts sociales de Classe B
2) UNICORN ASSETS LIMITED, une société de droit de l'Île de Man, ayant son siège social à Unicorn Chambers Victoria Street, Isle of Man IMI 2LD. . . .	200	parts sociales de Classe C
3) FASSETT LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à la Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar	14.102	parts sociales de Classe D
Total: quarante-deux mille neuf cent six parts sociales . . . . .	42.906	

Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14894/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 68.050.

*Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation et de management*

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 de la convention de domiciliation et de management conclue le 24 février 1999 entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 15.302, et

GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 68.050.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14889/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 68.050.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 19 décembre 2000, du rapport et de la décision du Gérant de la société GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999:

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 1999:

M. C.H. Hurlimann,

M. M. Reeves Harmon.

Démission et décharge de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A pour la période de 21 décembre 1998 jusqu'au 31 décembre 2000.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

ERNST &amp; YOUNG S.A.

2) Election des nouveaux Gérants:

M. C.H. Hurlimann,

M. M. Reeves Harmon,

HRT REVISION, S.à r.l., avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

3) Election de ERNST &amp; YOUNG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des Gérants et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 septembre 2000.

5) La perte qui s'élève à LUF 91.494.812,- est reportée.

6) Transfert du siège social de la société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

7) Réalisation du «Management Agreement» du 24 février 1999 conclu entre ABN AMBO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. et GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l.

8) Est nommée comme étant responsable de l'enregistrement de la notification après l'Assemblée Générale Ordinaire  
Nomination:

- ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14890/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**GOERES HORLOGERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 105, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.382.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Signature.

(14895/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**GOWEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7270 Walferdange, 14, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 58.641.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Signature

Mandataire

(14896/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.496.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C. Luxembourg section B numéro 73.496, constituée suivant acte reçu le 27 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 199 du 9 mars 2000 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés à ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis Cléban, administrateur-délégué, demeurant à B-1428 Lillois.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à B-Torgny.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.240 (mille deux cent quarante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 255.000,- (deux cent cinquante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 286.000,- (deux cent quatre-vingt-six mille euros) par l'émission de 10.200 (dix mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par divers apports tant en nature qu'en numéraire.

3.- Augmentation du montant du capital autorisé pour le porter à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) et renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration de procéder aux augmentations.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 255.000,- (deux cent cinquante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 286.000,- (deux cent quatre-vingt-six mille euros) par l'émission de 10.200 (dix mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 10.200 (dix mille deux cents) actions nouvelles la société anonyme de droit français GROUPE ACTIF, ayant son siège social à F-92800 Puteaux, France, actionnaire majoritaire.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ladite société française GROUPE ACTIF, ici représentée en vertu d'une des procurations ci-avant mentionnées déclare souscrire toutes les actions nouvellement émises en rémunération des apports ci-après décrits:

1) l'apport effectué en numéraire pour un montant de EUR 1.295,- (mille deux cent quatre-vingt-quinze euros) par versement sur compte de la société luxembourgeoise GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A. en numéraire, de sorte que cette somme se trouve dès maintenant à la disposition de la société en vue d'une augmentation de son capital, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

2) l'apport effectué en nature, consistant en l'intégralité des actifs et passifs rien réservé ni excepté, qui composent le patrimoine de la succursale luxembourgeoise de l'apporteur, dénommée GROUPE ACTIF BENELUX, dont le siège est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite à Luxembourg, registre de commerce section B numéro 60.463, dont la constitution a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 641 du 18 novembre 1997.

Cet apport est estimé à EUR 61,972,34 (soixante et un mille neuf cent soixante-douze euros et trente-quatre cents). Ce patrimoine est décrit dans le rapport de réviseur d'entreprises annexé au présent acte.

*Réalisation effective de l'apport.*

L'actif apporté en nature est libre de tout privilège ou gage et il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle à la cessibilité de tout l'actif et de tout le passif de GROUPE ACTIF BENELUX à GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., l'apport étant effectivement réalisé sans aucune condition à la date de ce jour.

Il résulte d'une déclaration émise par l'apporteur, que tous les éléments d'actifs et de passifs seront transférés avec effet à la date de ce jour dans les formes requises en fonction de la nature juridique des diverses composantes du patrimoine apporté.

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production de la parution au Mémorial C de l'ouverture de la succursale GROUPE ACTIF BENELUX et par son bilan intégré dans le rapport de réviseur annexé.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 pour obtenir une taxation favorable de l'apport réalisé et en constate expressément l'accomplissement, sur le vu de documents pertinents, en raison des commentaires et explications lui exposés et compte tenu du contexte particulier de l'opération, notamment le fait que la succursale constitue une branche d'activité, c'est à dire un ensemble capable de fonctionner par ses propres moyens (unité d'exploitation indépendante).

*Pro Fisco**Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une branche d'activité autonome (succursale) effectué par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (France), la société bénéficiaire requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

3) l'apport effectué en nature de 1.399 (mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) émises par la société de droit belge dénommée GROUPE ACTIF BENELUX S.A., ayant son siège à B-1160 Bruxelles, Avenue Guillaume Poels 8-10, constituée le 29 février 2000, inscrite au Registre de Commerce de

Bruxelles, toujours existante à la date de ce jour, dotée d'un capital social de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) représenté par 1.400 (mille quatre cents) actions.

Cet apport est évalué à EUR 139.900,- (cent trente-neuf mille neuf cents euros).

*Réalisation effective de l'apport*

Il résulte d'une déclaration émise par l'apporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées en Belgique, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un extrait récent de l'inscription au registre de commerce de Bruxelles de la société dont on apporte les actions, de ses statuts et de son registre des actions.

*Pro Fisco*

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 75% (en l'occurrence 99,9%) de toutes les parts émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Belgique), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1985, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

«Le montant du droit non perçu est dû si la société acquérante ne conserve pas, pendant un délai de cinq ans à partir de la date à laquelle l'opération bénéficiant de l'exonération est effectuée, toutes les parts de l'autre société - qu'elle détient à la suite de cette opération, y compris celles acquises antérieurement et détenues au moment de ladite opération.

Le bénéfice de l'exonération reste cependant acquis si, pendant ce délai, ces parts sont cédées dans le cadre d'une opération qui bénéficie de l'exonération en vertu de la disposition ci-avant d'un apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971.»

4) l'apport effectué en nature, consistant en la totalité d'un fonds de commerce (Good-Will), existant dans les comptes de l'apporteur pour l'exercice de son activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Cet apport est évalué à EUR 13.415,51,- (treize mille quatre cent quinze euros et cinquante et un cents).

Il est effectivement réalisé ce jour par transfert d'actif et écriture comptable afférente.

5) l'apport effectué en nature, consistant en la totalité d'un fonds de commerce (Good-Will), existant dans les comptes de l'apporteur pour l'exercice de son activité en Belgique.

Cet apport est évalué à EUR 38.417,15 (trente-huit mille quatre cent dix-sept euros et quinze cents).

Il est effectivement réalisé ce jour par transfert d'actif et écriture comptable afférente.

*Rapport du Réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 26 décembre 2000 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Jean Bernard Zeimet, 16, rue de Nassau à Luxembourg, qui conclut comme suit:

*Conclusion:*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois. (apports 2 et 3 au droit fixe d'enregistrement, apports 1, 4 et 5 moyennant un droit proportionnel, soit 1% de EUR 53.127,66 x 40,3399, soit LUF 2.143.164,- soit LUF 21.432,-.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour le porter à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), et de renouveler l'autorisation au conseil d'administration de procéder aux augmentations pour une nouvelle période de 5 ans.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 286.000,-(deux cent quatre-vingt-six mille euros), représenté par 11.440 (onze mille quatre cent quarante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) qui sera représenté par 16.000 (seize mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès à présent jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006 inclus, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé : D. Clébant, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 100, case 1. – Reçu 21.432 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

*J. Elvinger.*

(14897/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

#### **GRUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14898/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

#### **IMMO-TORTUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.169.

L'an deux mille un, le neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IMMO-TORTUE S.A., R.C. B N° 35.169, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 11 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 126 du 14 mars 1991.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Henry Hyde-Thomson, président de société, demeurant à Malvern (Angleterre).

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination de FIDESCO S.A. aux fonctions de liquidateur.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

FIDESCO S.A., une société avec siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, est nommée aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

**Traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and one, on the ninth of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of IMMO-TORTUE S.A., R.C. B N° 35.169, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 11, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 126 of March 14, 1991.

The meeting begins at four p.m., Mrs Sylvie Arpea, private employee, with professional address at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Françoise Rollin, private employee, with professional address at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

The meeting elects as scrutineer Mr Henry Hyde-Thomson, company chairman, residing at Malvern (England).

The Chairman then states:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the total share capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of FIDESCO S.A. as liquidator.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote.

*First resolution*

The General Meeting resolves to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

FIDESCO S.A., a company with registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, is appointed as liquidator, which shall be vested with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by Law or the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

Signé: S. Arpea, F. Rollin, H. Hyde-Thomson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 8CS, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

A. Schwachtgen.

(14907/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.223.

—  
 Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 96, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(14900/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.223.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue  
 le 1<sup>er</sup> mars 2000 à 11.00 heures à Luxembourg, 10A, boulevard Royal*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des administrateurs, à savoir:

Monsieur Angelo De Bernardi, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, Employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur Jean-Marc Heitz, Employé privé, demeurant à Wormeldange-Haut.

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14901/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**IMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 26, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 13.103.

—  
 Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Signature

Mandataire

(14903/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**NIAN FINANCIERE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.507.

—  
 Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour NIAN FINANCIERE S.A.H.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14966/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**IMHOTOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5362 Schrassig, 24, rue de Sandweiler.  
R. C. Luxembourg B 41.154.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Signature

Mandataire

(14904/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**IMMOBILIERE PASTORET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4945 Bascharage, 20A, rue de Schouweiler.  
R. C. Luxembourg B 38.395.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Signature

Mandataire

(14908/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**INACHIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 48.863.

L'an deux mille un, le douze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INACHIS S.A., R. C. Numéro B 48.863 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 5 du 5 janvier 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 633 du 12 novembre 1997.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L -1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF avec effet au 31 décembre 2000.

2. Augmentation du capital social par incorporation de réserves d'un montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans valeur nominale à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

3. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-).

4. Fixation du capital autorisé.

5. Refonte complète des statuts.

6. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

7. Nomination d'un nouvel administrateur.

8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF avec effet au 31 décembre 2000, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans valeur nominale à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) a été intégralement libéré par incorporation de résultats reportés en réserve.

La réalité de ces résultats reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'une situation comptable au 31.12.1999 ainsi que d'une attestation du commissaire aux comptes de la Société datée du 8.02.2001, lesquelles situation comptable et attestation, après signature ne varient par les parties et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) par action.

*Quatrième résolution*

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INACHIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 février 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 avril à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de la fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement CederLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

*Septième résolution*

Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, est nommée administrateur.

Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures quinze.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 537,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 8CS, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

A. Schwachtgen.

(14909/230/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 55.597.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(14910/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 55.597.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 23 janvier 2001, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration, de la société INDUSTRIAL HOLDINGS S.A. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Rizwan Ahmed

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

M. J. van der Steen

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Rizwan Ahmed

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de BACCA TRUST LUXEMBOURG en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Le profit qui s'élève à USD 2.307.939,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIAL HOLDINGS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14911/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**INN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 62.326.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 11 janvier 2001, que l'Assemblée a pris entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Sergio Vandi, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et par Monsieur Maurizio Cottella, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de leur fonction d'Administrateurs de la société. Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

*Troisième résolution*

En remplacement des deux Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, et Monsieur Rubino Mensch, avocat, demeurant professionnellement à Lugano (Suisse), Via Pasquale Lucchini, 2, en qualité d'Administrateurs de la société.

Les mandats ainsi conférés aux deux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 9 février 2001.

INN S.A.

D. Murari / P. Bouchoms

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14912/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**INTERLAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.555.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 97, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2001.

INTERLAC S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

(14913/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**INTERLAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.555.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire  
le 12 février 2001*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Patrick Ehrhardt et de M. Carlo Santoiemma comme nouveaux administrateurs avec effet au 14 avril 2000, en remplacement de M. Gustave Stoffel et de M. Gustave Stoffel et de M. Dirk Raeymaekers qui ont présent leur démission.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

*Conseil d'administration*

MM. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

INTERLAC S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14914/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**INTRAWEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Hackin.

R. C. Luxembourg B 63.994.

—  
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(14917/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**INTRAWEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 63.994.

*Assemblée Générale Ordinaire*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire tenue au siège social en date du 27 septembre 2000 et du Conseil d'Administration, de la société INTRAWEST LUXEMBOURG S.A. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Jaap Everwijn, M. John Currie, M. Nicholas Villiers.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

KPMG AUDIT

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Jaap Everwijn, M. John Currie, M. Nicholas Villiers.

3) Election de KPMG AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 juin 2001.

5) Du profit qui s'élève à USD 34.251.551,- un montant de USD 1.712.578,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

6) Résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société au:

2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Cette modification prendra effet en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*IPour NTRAWEST LUXEMBOURG S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur*

Signatures

/ M. J. Everwijn

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14918/683/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.627.

L'an deux mille un, le douze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING, R. C. B n° 9.627, établie à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Pétange, en date du 24 juin 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°160, du 3 novembre 1971.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 223 du 6 mai 1997.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Heynen, employé de banque, demeurant à L-Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rosita Schommer, employée de banque, demeurant à L-Strassen.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à L-Bettembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq mille actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt-cinq millions de francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Décision à prendre concernant la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.

2.- Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, dernier paragraphe des statuts en cas de prorogation.

3.- Modification de l'article 5 §2 des statuts comme suit:

«**Art. 5. §2.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité.»

Annulation de l'article 5, dernier § des statuts.

4.- Annulation de l'article 7 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes et renumérotation des articles suivants.

5.- Modification de l'article 10 des statuts comme suit:

«**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.»

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président. Après s'être reconnue régulièrement constituée, elle a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

La durée de la Société est prorogée pour une période indéterminée.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, dernier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Dernier alinéa.** La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

*Deuxième résolution*

Le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 2.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité.»

*Troisième résolution*

Le dernier alinéa de l'article 5 des statuts est supprimé.

*Quatrième résolution*

L'article 7 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est supprimé.

*Cinquième résolution*

L'article 10 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.»

*Sixième résolution*

Suite à la suppression de l'article 7 des statuts, les articles 8 à 12 actuels deviendront les articles 7 à 11.  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée à douze heures.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Heynen, R. Schommer, S. Wallers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 8CS, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

A. Schwachtgen.

(14915/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.627.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 167 du 12 février 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2001.

A. Schwachtgen.

(14916/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**ISOTEC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.730.

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2001*

Les associés de la société ISOTEC LUX, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social.

2) Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social du 7, rue de l'Industrie, L-8399 Luxembourg, au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour ISOTEC LUX, S.à r.l.

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14919/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**I.T.U., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 10.000.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.049.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Signature.

(14920/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**LYCOMAR FINANCE S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. LYCOMAR FINANCE HOLDING S.A.).**  
 Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
 R. C. Luxembourg B 71.255.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LYCOMAR FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R. C. Luxembourg section B numéro 71.255, constituée suivant acte reçu le 10 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 823 du 5 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Lionel Faye, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albin Lemoine, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II) Il appert de la liste de présence que les 350 (trois cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 415.000,- (quatre cent quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) par l'émission de 4.150 (quatre mille cent cinquante) actions nouvelles au porteur d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2) Modification afférente de l'article cinq des statuts.

3) Changement de dénomination sociale.

4) Modification de l'article trois des statuts pour adopter l'objet social d'une soparfi.

5) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 415.000,- (quatre cent quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) à 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), par l'émission de 4.150 (quatre mille cent cinquante) actions nouvelles au porteur d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 4.150 (quatre mille cent cinquante) actions nouvelles, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, prénommée, représentée par Monsieur Pierre Grunfeld, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 4.150 (quatre mille cent cinquante) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 415.000,- (quatre cent quinze mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de LYCOMAR FINANCE HOLDING S.A. en LYCOMAR FINANCE S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: LYCOMAR FINANCE S.A.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour adopter l'objet social d'une soparfi et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et notamment de brevets de licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront être convertibles et/ou subordonnés et de bons et en accordant de prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'entête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Grunfeld, L. Faye, A. Lemoine, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 99, case 2. – Reçu 167.441 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

J. Elvinger.

(14944/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**LYCOMAR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.255.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(14945/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**IVALUX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

L'an deux mille, le vingt-décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IVALUX PRODUCTIONS S.A., avec siège social à L-2016 Luxembourg, 7, Côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellincx, en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial C en 1995, page 3627.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Molina, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert de l'adresse du siège social de L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich au L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

2. Démission de quatre administrateurs et nomination de trois nouveaux administrateurs. Décharge à donner aux anciens administrateurs. Nomination d'un administrateur-délégué.

3. Nomination d'un nouveau réviseur aux comptes.

4. Extension de l'objet social de la société pour le compléter par:

«La société a également pour objet la publication d'oeuvres audiovisuelles, la transmission de données informatiques par voie télématique, l'exploitation d'une agence de publicité et d'une chaîne TV», et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Cession d'actions et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 4 des statuts.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société de L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich à L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de quatre des membres du conseil d'administration de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat, à savoir:

- 1) Monsieur Alexander Wischnewski, producteur, demeurant à D-64686 Lautertal, 2, Lindenfelderstrasse,
- 2) Monsieur Fernand Guelf, commerçant, demeurant à L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs,
- 3) Monsieur Jacques Kapp, journaliste, demeurant à L-3354 Leudelange, 16, rue de la Forêt,
- 4) Monsieur Winrich Frosch, journaliste, demeurant à L-6850 Schorenshof, Châlet Bienvenue.

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs, savoir:

- 1) Monsieur Pierre Buchholz, journaliste, demeurant à L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl,
- 2) Monsieur Pascal Granicz, journaliste, demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 40, rue de Stalingrad,
- 3) Monsieur Pierre Vandeninden, réalisateur-producteur, demeurant à B-6791 Athus, 14 rue des Glaïeuls.

Le nouveau conseil d'administration est désormais composé de:

- 1) Monsieur Marc Thoma, journaliste, demeurant à L-8119 Bridel, 14, rue de Binsfeld,
- 2) Monsieur Pierre Buchholz, journaliste, demeurant à L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl,
- 3) Monsieur Pascal Granicz, journaliste, demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 40, rue de Stalingrad,
- 4) Monsieur Pierre Vandeninden, réalisateur-producteur, demeurant à B-6791 Athus, 14 rue des Glaïeuls.

Est nommé administrateur-délégué de la société, Monsieur Pierre Buchholz, prénommé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux et un, le deuxième jeudi du mois de décembre à 11.00 h.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée nomme la société MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, aux fonctions de réviseur aux comptes.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société comme suit:

«La société a également pour objet la publication d'oeuvres audiovisuelles, la transmission de données informatiques par voie télématique, l'exploitation d'une agence de publicité et d'une chaîne TV.»

et ainsi de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la production, l'acquisition, la gestion, la détention, la mise à disposition, la location, le leasing ainsi que la vente de tous images, films et bandes magnétiques pour tous moyens audiovisuels, ainsi que la conduite de toute autre activité commerciale dans le domaine de l'audiovisuel, de la communication et de la production audiovisuelle autorisée par la loi luxembourgeoise.

La société a également pour objet la publication d'oeuvres audiovisuelles, la transmission de données informatiques par voie télématique, l'exploitation d'une agence de publicité et d'une chaîne TV.

La société pourra également participer directement ou indirectement à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales, de services ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires ci-après désignés ont informé la société de leur volonté de céder leurs actions à des tiers, dans le délai imparti aux termes de l'article 7 des statuts, prend acte des cessions ci-après:

- 210 actions par Monsieur Alexander Wischnewski, préqualifié, au profit de Monsieur Marc Thoma, préqualifié, moyennant le prix convenu entre parties,
- 210 actions par Monsieur Fernand Guelf, préqualifié, et 210 actions par Monsieur Jacques Kapp, préqualifié, au profit de Monsieur Pierre Buchholz, préqualifié, moyennant le prix convenu entre parties,
- 210 actions par Mademoiselle Chris Scott, maître en droit, demeurant à L-1727 Luxembourg, 66, rue A. Herchen, et

- 210 actions par Monsieur Winrich Frosch, préqualifié, au profit de Monsieur Pascal Granicz, préqualifié, moyennant le prix convenu entre parties.

En conséquence l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4. Deuxième alinéa.**

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc Thoma, préqualifié, quatre cent vingt actions . . . . .	420
2) Monsieur Pierre Buchholz, préqualifié, quatre cent vingt actions . . . . .	420
3) Monsieur Pascal Granicz, préqualifié, quatre cent vingt actions . . . . .	420
Total: mille deux cent soixante actions. . . . .	1.260»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et, à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Mousel, M. Molina, C. Fondev, M. Thoma, P. Buchholz, P. Granicz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 127S, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 février 2001.

P. Bettingen.

(14921/202/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**JANETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.460.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(14927/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**JANETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.460.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(14928/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**JANETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.460.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2001 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance,

a) ont été nommés administrateurs:

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri,

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels,

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

b) le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14929/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**METAL OXIDES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 79.711.

In the year two thousand and one, on the 1st February.

Before us, Maître Christine Doerner, notary, residing in Bettembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of METAL OXIDES S.A., société anonyme, with its registered office in L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur;

incorporated by deed established by the undersigned notary on the 14th of December 2000, not yet published in the Mémorial C;

inscribed in the register de commerce et des sociétés B 79.711.

The meeting was presided by Mr Didier Mc. Gaw, juriste, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Pierre Weydert, employé privé, residing in Ohm.

The meeting appointed as scrutineer Mrs. Marie-Josée Jähne, employée privée, residing in Kayl.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the corporate capital by four million two hundred and eighteen thousand euros (4,218,000.-) to bring it from thirty-two thousand euros (32,000.-) up to four million two hundred fifty thousand euros (4,250,000.-) in addition to the existing share capital by issuing of forty-two thousand one hundred and eighty (42,180) new shares with a par value of one hundred euros (100.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares, to be entirely paid up in cash.

II.- Modification of the paragraph a) of Article 5 of the articles of incorporation to reflect such modifications.

III.- Waive of the preferential subscription right of the existing shareholders.

IV.- Subscription of the capital of four million two hundred and eighteen thousand euros (4,218,000.-) by the company BOTTIS NOMINEES (JERSEY) LIMITED, with its registered office of Whitely Chambers, Don Street, St. Hilier, Jersey, JE49W5;

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxy holders.

III.- It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by four million two hundred and eighteen thousand euros (4,218,000.-) so as to raise it from thirty two thousand euros (32,000.-) to four million two hundred and fifty thousand euros (4,250,000.-) by the issue of forty-two thousand one hundred and eighty (42,180) additional capital shares with a par value of one hundred euros (100.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares, to be entirely paid up in cash.

*Second resolution*

The general meeting having acknowledged that the other shareholder waived his preferential subscription right, decides to accept the company BOTTIS NOMINEES (JERSEY) LIMITED to the subscription of the forty-two thousand one hundred and eighty (42,180) new shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the company BOTTIS NOMINEES (JERSEY) LIMITED with its registered office at Whitely Chambers, Don Street, St. Hilier, Jersey, JE49W5;

hereby represented by Mr Pierre Weydert, employé privé, residing in Olm;

by virtue of a proxy given in St. Hellier (Jersey) on 29th January 2001;

which proxy signed ne varietur shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities;

declared to subscribe to the forty-two thousand one hundred and eighty (42,180) new shares with a par value of one hundred euros (100.-) each, by payment in cash of the amount of four million two hundred and eighteen thousand euros (4,218,000.-).

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of four million two hundred and eighteen thousand euros (4,218,000.-) has been made available to the corporation.

*Third resolution*

The general meeting, as a result of the above capital increase, decides to amend article 5 paragraph a) of the articles of incorporation so that it will be from now on read as follows.

«**Art. 5. Share capital.** a) The Company has a subscribed capital of four million two hundred and fifty thousand euros (4,250,000.-), divided into forty-two thousand five hundred (42,500) shares of par value of one hundred euros (100.-) each».

*Expenses*

The expenses, costs and remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one million eight hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,850,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texte, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille un, le premier février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METAL OXIDES S.A. avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 14 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C; et inscrite au registre de commerce et des sociétés B 79.711.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Mc. Gaw, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Weydert, employé privé, demeurant à Olm.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Kayl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de quatre millions deux cent dix-huit mille euros (4.218.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente deux mille euros (32.000,-) à quatre millions deux cent cinquante mille euros (4.250.000) par la création de quarante deux mille cent quatre vingt (42.180) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

2.- Modification subséquente du paragraphe a) de l'article 5 des Statuts.

3.- Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

4.- Souscription et libération par la société BOTTIS NOMINEES (JERSEY) LIMITED S.A. avec siège social à Whitely Chambers, Don Street, St. Hilier, Jersey, JE49W5, de la somme de quatre millions deux cent dix-huit mille euros (4.218.000,-).

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre millions deux cent dix-huit mille euros (4.218.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,-) à celui de quatre millions deux cent cinquante mille euros (4.250.000,-) par l'émission de quarante deux mille cent quatre-vingt (42.180) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que l'autre actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription quarante deux mille cent quatre vingts (42.180) actions nouvelles la société BOTTIS NOMINEES (JERSEY) LIMITED.

*Souscription - Libération*

Ensuite la société BOTTIS NOMINEES (JERSEY) LIMITED avec siège social à Whitely Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey, JE49W5;

ici représentée par:

Monsieur Pierre Weydert, employé privé, demeurant à Olm;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 janvier 2001 à St. Helier (Jersey);

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

a déclaré souscrire les quarante deux mille cent quatre-vingt (42.180) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, entièrement libérées par le paiement en espèces de la somme de quatre millions deux cent dix-huit mille euros (4.218.000,-).

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de quatre millions deux cent dix-huit mille euros (4.218.000,-) se trouve à la disposition de la société.

*Troisième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa a) de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** a) Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions deux cent cinquante mille euros (4.250.000,-) représenté par quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à un million huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.850.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mc. Gaw. P. Weydert. M.-J. Jähne. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2001, vol. 857, fol. 21, case 6. – Reçu 1.701.537 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 février 2001.

C. Doerner.

(14953/209/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**METAL OXIDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 79.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(14954/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**KAMINTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 36.987.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Signature

*Mandataire*

(14932/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**MAGIC PHONE GROUP, Société Anonyme.**  
Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.302.

L'an deux mille un, le douze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGIC PHONE GROUP, avec siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 3-5 rue d'Arlon, R.C. Luxembourg section B numéro 60.302, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 619 du 6 novembre 1997.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Réginald Neuman, en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 878 du 5 décembre 1998.

Les statuts ont finalement été modifiés suivant actes reçus par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 17 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 92 du 21 janvier 2000 ainsi qu'en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 506 du 15 juillet 2000.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Olivier Delannoy, employé privé, avenue Tir aux Pigeons 5, B-1150 Bruxelles.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à raison de vingt-neuf mille cinq cent douze euros (29.512 EUR) pour le porter de son capital social actuel de trois cent soixante-quinze mille soixante neuf euros (375.069 EUR) à quatre cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-un euros (404.581 EUR) par la création de neuf cent cinquante-deux (952) actions nouvelles.

2) Renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription et libération en numéraire des neuf cent cinquante-deux (952) actions nouvellement créées à hauteur de 98.056 EUR dont 29.512 EUR portés en Capital et 68.544 EUR portés en prime d'émission.

4) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste des présences que l'intégralité du capital social est représentée.

III. Qu'en conséquence, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de vingt neuf mille cinq cent douze Euros (29.512 EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille soixante neuf euros (375.069 EUR) à quatre cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-un euros (404.581 EUR) par la création et l'émission de neuf cent cinquante-deux (952) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31 EUR) chacune.

Pour autant que de besoin, les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- deux cent quatre (204) actions par Monsieur Alexandre Saboundjian, employé privé, demeurant avenue des Pâquerettes 16 B-1640 Rhode-Saint-Genèse, pour un montant de six mille trois cent vingt-quatre Euros (6.324 EUR) en capital et de quatorze mille six cent quatre-vingt-huit Euros (14.688 EUR) en prime d'émission, ici représenté par Monsieur Olivier Delannoy, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 9 février 2001,

- deux cent quatre (204) actions par Monsieur Luc Deleu, employé privé, Donderberg 33 B-1120 Bruxelles, pour un montant de six mille trois cent vingt-quatre Euros (6.324 EUR) en capital et de quatorze mille six cent quatre-vingt-huit Euros (14.688 EUR) en prime d'émission,

ici représenté par Monsieur Olivier Delannoy, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 9 février 2001,

- cent trente-six (136) actions par Monsieur Stéphane Sfilio, employé privé, demeurant avenue Brugmann 30/4 B-1060 Bruxelles, pour un montant de quatre mille deux cent seize Euros (4.216 EUR) et de neuf mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (9.792 EUR) en prime d'émission,

ici représenté par Monsieur Olivier Delannoy, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 9 février 2001,

- cent trente-six (136) actions par Monsieur Olivier Delannoy, employé privé, avenue Tir aux Pigeons 5, B-1150 Bruxelles pour un montant de quatre mille deux cent seize Euros (4.216 EUR) et de neuf mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (9.792 EUR) en prime d'émission,

- cent trente-six (136) actions par Monsieur Frédéric Laroche, employé privé, rue Catelaine 54 B, F-59211 Santes pour un montant de quatre mille deux cent seize Euros (4.216 EUR) et de neuf mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (9.792 EUR) en prime d'émission,

ici représenté par Monsieur Olivier Delannoy, préqualifié,  
 en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 9 février 2001,  
 - cent trente-six (136) actions par Hans Boot, employé privé, rue de la Chapelle 7, F-62118 Plouvain pour un montant de quatre mille deux cent seize Euros (4.216 EUR) et de neuf mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (9.792 EUR) en prime d'émission,

ici représenté par Monsieur Olivier Delannoy, préqualifié,  
 en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 9 février 2001,  
 lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Outre la valeur nominale des actions il a été payé par les souscripteurs une prime d'émission d'un montant total de soixante-huit mille cinq cent quarante-quatre (68.544,-) euros.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-six (98.056,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-un euros (404.581 EUR) divisé en treize mille cinquante et une (13.051) actions de trente et un euros (31 EUR) chacune.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital, ensemble avec la prime d'émission est évaluée à trois millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-dix (3.955.570,-) francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Delannoy, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 8CS, fol. 35, case 1. – Reçu 39.556 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

A. Schwachtgen.

(14946/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

#### **MAGIC PHONE GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.  
 R. C. Luxembourg B 60.302.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 168 du 12 février 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2001.

A. Schwachtgen.

(14947/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

#### **NAVIGO S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.  
 H. R. Luxemburg B 59.573.

1. Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit im Geschäftsjahr 1999 erteilt.

2. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers wird für 1 Jahr verlängert und endet am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2001.

#### *Verwaltungsrat*

- Rolf Egon Haber, D-63073 Offenbach am Main Stoltzestrasse 41, Delegierter-Verwaltungsratsmitglied

- Annette Haber, D-63073 Offenbach am Main Stoltzestrasse 41

- Ruland Clemens, D-53498 Bad Breising, 37, Frankenbach.

#### *Kommissar*

- LUX-FIDUCIAIRE mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste. Zithe.

Luxemburg, den 29. Dezember 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14965/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosider.

R. C. Luxembourg B 9.077.

L'an deux mille un, le premier février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRODUITS SIDERURGIQUES, en abrégé EUCOSIDER, société anonyme, avec siège social à Pétange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 9.077, ci-après également désignée par «la société», à savoir:

1.- ProfilARBED DISTRIBUTION, société anonyme, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 9.720, représentée aux fins des présentes par Monsieur Sylvain Schmit, directeur générale d'EUCOSIDER S.A., avec adresse privée à 26, rue Bellevue, B-6791 Athus /Belgique,

aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2001, ci-annexée, détenant quarante trois mille cent quatre-vingt-trois actions . . . . . 43.183

2.- ProfilARBED, société anonyme, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41.983, représentée aux fins des présentes par Monsieur Alain Henneghien, directeur administratif et financier d'EUCOSIDER S.A., avec adresse privée à 20, rue Blaton, B-7600 Peruwelz / Belgique,

aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2001, ci-annexée, détenant une action . . . . . 1

Total: quarante trois mille cent quatre-vingt-quatre actions . . . . . 43.184

ce faisant la totalité des actions sans désignation de valeur nominale formant le capital social de un million soixante-dix mille six cents (1.079.600,-) Euros.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Les actionnaires conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue sous seing privé le 25 mai 1999 le capital social a été converti en Euros et augmenté dans les limites et conditions prévues par la loi du 10 décembre 1998, de sorte que le premier alinéa de l'article six des statuts a depuis lors la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million soixante-dix-neuf mille six cents (1.079.600) Euros. Il est représenté par quarante trois mille cent quatre-vingt-quatre (43.184) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Un extrait de cette décision de conversion et d'augmentation du capital social est en voie de dépôt au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et en voie de publication au Mémorial C.

Sur ce, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la société en ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG et de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour dénomination ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG.»

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante mille six cent cinquante (50.650) euros pour le porter de son montant actuel de un million soixante-dix neuf mille six cents (1.079.600) euros à un million cent trente mille deux cent cinquante (1.130.250) euros par la création et l'émission au pair comptable de vingt-cinq (25) euros de deux mille vingt-six (2.026) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, avec en sus une prime d'émission de cent quatre-vingt-neuf (189) euros par action, ce faisant une prime d'émission totale de trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatorze (382.914) euros, dont l'assemblée des actionnaires pourra librement disposer.

Sur ce EUCOSIDER COMMERCIAL, société anonyme, avec siège social à Pétange, (anc. SOCAM, Société Commerciale des Aciers et Métaux à responsabilité limitée), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 4.855, représentée aux fins des présentes par Monsieur Sylvain Schmit et Monsieur Alain Henneghien, préqualifiés, en leur qualité d'administrateurs de cette société qu'ils peuvent engager sous leurs signatures conjointes, a déclaré de l'accord unanime des actionnaires, souscrire la totalité des deux mille vingt-six (2.026) actions nouvelles et les libérer intégralement au prix préindiqué, ce faisant un montant total de quatre cent trente-trois mille cinq cent soixante-quatre (433.564) euros, par l'apport en nature d'un droit de superficie comprenant entres autres des bâtiments administratifs et un hall de stockage avec portique et pont roulant érigés par le superficiaire, le tout sis à Pétange, rue Eucosider, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, comme suit parties du numéro cadastral 1177/ 6624, lieu-dit «unter dem Praumen», bâtiment place, contenant:

- 52,41 ares, plus amplement désignée en tant que lot A) du plan de situation levé et dressé par Monsieur l'Ingénieur Géomètre de l'Etat Schroeder, le 23 mars 1982,

- 1,97 ares, plus amplement désignée en tant que lot B) du plan de situation levé et dressé par Monsieur l'Ingénieur Géomètre de l'Etat Schroeder, le 23 mars 1982,
  - 1,39 ares, plus amplement désignée en tant que lot C) du plan de situation levé et dressé par Monsieur l'Ingénieur Géomètre de l'Etat Terrens, le 10 juin 1985,
  - 4,15 ares, plus amplement désignée en tant que lot D) du plan de situation levé et dressé par Monsieur l'Ingénieur Géomètre de l'Etat Terrens, le 10 juin 1985,
  - 88,09 ares, plus amplement désignée en tant que lot E) du plan de situation levé et dressé par Monsieur l'Ingénieur Géomètre de l'Etat Terrens, le 10 juin 1985,
- soit une contenance totale de 148,01 ares.

#### *Clause d'urgence*

Les parties invoquent la clause d'urgence, alors que la mise en conformité des prédicts plans est en cours auprès de l'Administration du Cadastre et de la Topographie, suivant accord de Monsieur André-Jean Peffer, Ingénieur 1<sup>ère</sup> classe.

Elles donnent pouvoir de procéder au dépôt authentique desdits plans à Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg et Monsieur Jean-Jacques Gelhausen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Bridel, chacun pouvant agir seul.

#### *Titre de propriété*

Le tréfonds grevé du prédit droit de superficie est la propriété de la société anonyme ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG, (anc. COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRODUITS SIDERURGIQUES, en abrégé EUCOSIDER), pour l'avoir acquis de l'Administration communale de Pétange, aux termes d'un acte administratif, signé le 31 mars 1972, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 1972, volume 250, folio 80, case 12, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 12 juillet 1972, volume 317, numéro 27.

Aux termes d'un acte de concession d'un droit de superficie, documenté par le notaire instrumentant, alors de résidence à Bascharage, en date du 17 janvier 1983, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 9 février 1983, volume 591, numéro 73, ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG, préqualifiée a concédé à EUCOSIDER COMMERCIAL, préqualifiée, un droit de superficie sur le terrain prédécrit.

A cet acte est resté annexé le prédit plan de situation levé et dressé par Monsieur l'Ingénieur Géomètre de l'Etat Schroeder, le 23 mars 1982.

Ledit droit de superficie a fait l'objet d'un avenant à concession de droit de superficie, entre les mêmes prédites parties, documenté par le notaire instrumentant, alors de résidence à Bascharage, en date du 9 mars 1987, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1987, volume 695, numéro 184.

A cet acte est resté annexé le prédit plan de situation levé et dressé par Monsieur l'Ingénieur Géomètre de l'Etat Terrens, le 10 juin 1985.

#### *Rapport d'un réviseur d'entreprises*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, en date du 31 janvier 2001, ci-annexé, qui conclut comme suit:

##### «5. Conclusion

A la suite de nos vérifications nous sommes d'avis que les modes d'évaluation retenus pour les apports autres qu'en numéraire conduisent à une valeur au moins égale au nombre et au pair comptable des 2.026 actions ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG, Société Anonyme, d'un pair comptable de EUR 25 chacune à émettre en contrepartie, augmenté d'une prime d'émission de EUR 382.914.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société à responsabilité limitée

Signé: M. Thill

#### *Clauses et conditions de l'apport*

- 1) La société aura la propriété et la jouissance de tous les biens et droits à elle apportés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.
- 2) La société prendra les biens dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société EUCOSIDER COMMERCIAL, pour quelque cause que ce soit, notamment pour vices de construction et dégradations des bâtiments, mauvais état du sol ou du sous-sol, usure ou mauvais état du matériel, des machines et installations industrielles.
- 3) La société acquittera tous impôts, contributions et taxes, et généralement toutes les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 les biens apportés et qui sont inhérents à leur propriété et exploitation.
- 4) Tous les frais, honoraires, impôts et charges quelconques résultant du présent acte seront à charge de la société.
- 5) La société EUCOSIDER COMMERCIAL renonce par les présentes aux droits de privilège, d'hypothèque et à l'action résolutoire pouvant lui appartenir contre la société en raison de l'exécution des charges assumées par celle-ci comme condition de l'apport et dispense expressément Messieurs les Conservateurs des Hypothèques qui opéreront la transcription du présent acte de prendre inscription d'office de quelque chef que ce soit.
- 6) Suite à la réunion du droit de superficie avec le tréfonds, ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG est à nouveau plein propriétaire dudit terrain numéro cadastral 1177/6624, le droit de superficie ayant cessé d'exister.

En conséquence toutes servitudes constituées dans les deux actes cités au titre de propriété se trouvent éteintes.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent trente mille deux cent cinquante (1.130.250) Euros; il est représenté par quarante cinq mille deux cent dix (45.210) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées. Les actions sont et resteront nominatives.»

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article trois des statuts concernant l'objet social de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet le négoce des produits sidérurgiques, des produits issus de la transformation du fer et de l'acier, des sous-produits du fer et de l'acier et des produits de substitution, ainsi que la gestion et le contrôle d'entreprises ayant un objet identique ou similaire à l'objet prédécrit.»

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires décident de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de mars à onze heures.

#### *Sixième résolution*

Les actionnaires décident de procéder à une refonte intégrale des statuts pour tenir compte des résolutions ci-dessus, et de leur donner désormais la teneur suivante:

### **«Titre I<sup>er</sup>. - Forme, dénomination, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société anonyme de droit luxembourgeois.

**Art. 2.** La société a pour dénomination ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG.

**Art. 3.** La société a pour objet le négoce des produits sidérurgiques, des produits issus de la transformation du fer et de l'acier, des sous-produits du fer et de l'acier et des produits de substitution, ainsi que la gestion et le contrôle d'entreprises ayant un objet identique ou similaire à l'objet prédécrit.

La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, location, apport, prise de participation, fusion ou alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales, bureaux, dépôts ou comptoirs tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II. - Capital social, actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent trente mille deux cent cinquante (1.130.250) Euros; il est représenté par quarante-cinq mille deux cent dix (45.210) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de six ans au plus; ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres; il peut en plus élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont exercées par le vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration élit un secrétaire, celui-ci pouvant être choisi en dehors du conseil.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Si tous les membres sont d'accord avec cette procédure, une décision du conseil d'administration peut également être prise par écrit et sans que les membres du conseil d'administration aient à se réunir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, même par correspondance (lettre, télégramme, télex ou télécopie), mandat à un de leurs collègues de les représenter aux délibérations du conseil d'administration et de voter en leurs nom et place, un même membre du conseil ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est considérée comme rejetée. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres qui ont pris part à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société et pour la réalisation de l'objet social. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil d'administration.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière de la société, à un ou plusieurs administrateurs délégués, administrateurs, directeurs généraux, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Il peut créer un comité de direction, formé ou non de membres choisis dans son sein, dont il détermine les attributions et rémunérations.

#### **Titre IV. - Contrôle des comptes annuels**

**Art. 13.** Le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale.

Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Ils consignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé à la section XIII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Si la société cesse d'être soumise à l'obligation légale de faire contrôler ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, l'assemblée générale désignera un ou plusieurs commissaires qui pourront être membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Pétange, au siège social, le deuxième mardi du mois de mars à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Le conseil d'administration est en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'il juge que les intérêts de la société le nécessitent. Il est obligé de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le cinquième du capital social l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont expédiées au plus tard le dixième jour précédant celui fixé pour l'assemblée.

Aucun objet autre que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, à moins que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ne décident à l'unanimité de délibérer aussi sur d'autres objets.

**Art. 16.** A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient le nom et domicile des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par tous les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés et certifiée par le président. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

**Art. 17.** L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un administrateur désigné à cet effet.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateurs.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.

**Art. 18.** Sauf dans les cas où il en est disposé autrement par la loi, l'assemblée générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital social représentée et les décisions sont prises à la majorité absolue des votes valablement exprimés.

**Art. 19.** Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée, ainsi que par les actionnaires présents ou les représentants des actionnaires représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par deux membres du conseil d'administration.

#### **Titre VI. - Exercice social, comptes annuels, bénéfices, répartitions**

**Art. 20.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

L'inventaire et les comptes annuels sont soumis à l'examen du ou des réviseurs d'entreprises.

**Art. 21.** Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit:

1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.

2. Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration, statuant à l'unanimité, est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### **Titre VII. Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par les membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale ne décide de nommer un ou plusieurs autres liquidateurs.

Les pouvoirs des liquidateurs et la marche de la liquidation sont réglés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.»

#### *Septième résolution*

Les actionnaires confirment les mandats des administrateurs actuels à savoir:

- Monsieur Georges Kirps, administrateur-délégué de ProfilARBED DISTRIBUTION S.A., avec adresse privée à 23, rue des Vergers, L-7255 Helmsange;
- Monsieur José Dahm, administrateur-délégué de ARES S.A., avec adresse privée à 51, rue de Luxembourg, B-6780 Messancy/Belgique;
- Monsieur Romain Henrion, administrateur-délégué de ProfilARBED S.A., avec adresse privée à 34, rue des Genêts, L-8131 Bridel;
- Monsieur Roger Schlim, administrateur-délégué de EUROPROFIL S.A., avec adresse privée à 38, rue du Bois, L-4795 Linger;
- Monsieur Camille Schroeder, directeur financier de ProfilARBED S.A., avec adresse privée à 32, am Wangert, L-7568 Mersch;
- Monsieur Paul Thielen, directeur de ProfilARBED S.A., avec adresse privée à 7, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Ils décident en outre que ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux cent mille (200.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Schmit, A. Henneghien, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 8CS, fol. 34, case 1. – Reçu 174.899 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

R. Neuman.

(14982/226/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

### **ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosider.

R. C. Luxembourg B 9.077.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14983/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

### **MUNSTER, Société Anonyme.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R. C. Luxembourg B 19.885.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur André Schwachtgen, docteur en droit, demeurant à Senningerberg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MUNSTER, ayant son siège social à Luxembourg, 5-7, rue Munster, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision prise par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 14 novembre 2000.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

## I.

La société MUNSTER, R. C. B numéro 19.885 fut constituée le 14 octobre 1982 sous forme d'une société anonyme suivant acte du notaire Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie. Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 316 du 30 novembre 1982. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant un procès-verbal d'assemblée extraordinaire dressé par le notaire soussigné en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 873 du 5 décembre 2000.

## II.

Le capital souscrit et libéré de la susdite société MUNSTER est de un million huit cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.888.998,-) euros représenté par sept cent soixante-deux (762) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,-) euros chacune, entièrement libérées.

## III.

L'assemblée générale extraordinaire précitée du 28 juin 2000 a décidé de porter le capital autorisé de la Société à deux millions deux cent trente et un mille cent (2.231.100,-) euros et de charger le Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, durant une période expirant au cinquième anniversaire de la publication au Recueil du Mémorial C du procès-verbal d'assemblée précitée.

## IV.

Dans le cadre de l'autorisation précitée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion précitée du 14 novembre 2000, accepté les souscriptions à une première tranche d'augmentation de capital à concurrence de trente-quatre mille sept cent six (34.706,-) euros et consistant en l'émission de quatorze actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,-) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

## V.

Ces quatorze (14) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées en espèces comme suit par:

1) la société anonyme EURESA LIFE, avec siège social à L-2134 Luxembourg, représentée par M. Thierry Mooij, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
2) la société anonyme KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2522 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
3) la société anonyme BROWN BROTHERS HARRIMAN LUXEMBOURG S.A., avec siège à L-1724 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
4) la société anonyme WOOD APPLETON OLIVER & CO S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
5) la société anonyme SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2347 Luxembourg, représentée par M. Patrick Scholz, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
6) la société anonyme C.D.A. RE S.A., avec siège social à L-1750 Luxembourg, représentée par M. André Molinari, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
7) la société à responsabilité limitée EUROFOOD, S.à r.l., avec siège social à L-3235 Bettembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
8) la société à responsabilité limitée UNSWORTH & ASSOCIATES, S.à r.l., avec siège social à L-1542 Luxembourg, représentée par Monsieur J. Bradley Unsworth, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
9) Monsieur Jean Lambert, administrateur-directeur de société, demeurant à L-1357 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
10) Monsieur Auguste Hoffmann, maître-horloger, demeurant à L-5701 Grevenmacher, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
11) Monsieur Federico Arcelli, administrateur-gérant d'ARFIN, S.à r.l., demeurant à L-2338 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
12) Monsieur Michel Horgnies, administrateur-directeur de société, demeurant à L-1370 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros . . . . .	2.479,-
13) Monsieur Arthur Welter, entrepreneur de transports, demeurant à L-1641 Luxembourg, deux actions, soit quatre mille neuf cinquante-huit euros . . . . .	4.958,-
Total: quatorze actions, soit trente-quatre mille sept cent six euros . . . . .	34.706,-

Le montant de trente-quatre mille sept cent six (34.706,-) euros a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

## VI.

En conséquence de cette augmentation de capital, la première phrase de l'article cinq des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le capital social est fixé à un million quatre neuf cent vingt-trois mille sept cent quatre (1.923.704,-) euros, représenté par sept cent soixante-seize (776) actions de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,-) euros chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée à un million quatre cent mille et trente-sept (1.400.037,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Schwachtgen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2001, vol. 416, fol. 51, case 8. – Reçu 14.000 francs.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2001.

E. Schroeder.

(14962/228/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**MUNSTER, Société Anonyme.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R. C. Luxembourg B 19.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2001.

E. Schroeder.

(14963/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**JAP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.770.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 11 janvier 2001, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandi de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Madame Sabine Reizer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 9 février 2001.

JAP S.A.

S. Reizer / R. Szymanski

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(14930/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**JACARANDA FINANZBETEILIGUNGS S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 61.825.

Die Gesellschaft CYGNUS GROUP LTD. mit Sitz in The Creque Building, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands is per 15. Februar 2001 als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zurückgetreten.

Luxemburg, den 19. Februar 2001.

CYGNUS GROUP LTD.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(14922/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**JACARANDA FINANZBETEILIGUNGS S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 61.825.

Die Gesellschaft WIZARD, S.à r.l. mit Sitz in 32, rue du Curé, L-1368 Luxemburg is per 15. Februar 2001 als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zurückgetreten.

Luxemburg, den 19. Februar 2001.

WIZARD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14923/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**JACARANDA FINANZBETEILIGUNGS S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 61.825.

Die Gesellschaft LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l. mit Sitz in 32, rue du Curé, L-1368 Luxemburg is per 15. Februar 2001 als Kommissar der Gesellschaft zurückgetreten.

Luxemburg, den 19. Februar 2001.

LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14924/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**JACARANDA FINANZBETEILIGUNGS S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 61.825.

Herr Kristian Groke wohnhaft in 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous is per 15. Februar 2001 als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zurückgetreten.

Luxemburg, den 19. Februar 2001.

K. Groke.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14925/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---

**JACARANDA FINANZBETEILIGUNGS S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 61.825.

Der Gesellschaft der JACARANDA FINANZBETEILIGUNGS S.A. befindet sich ab 15. Februar 2001 nicht mehr in 32, rue du Curé, L-1368 Luxemburg. Ein neuer Gesellschaftssitz ist derzeit nicht bekannt.

Luxemburg, den 19. Februar 2001.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A.

K. Groke

*Expert-Comptable*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14926/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

---